

# ACTION URGENTE

## DEUX DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS DÉTENUS EN IRAN

Un homme et une femme, tous deux membres d'une ONG iranienne, le Centre de défense des droits humains (CDDH), seraient détenus à la prison d'Evin, où ils risquent d'être victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International craint qu'il ne s'agisse de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association.

**Narges Mohammadi**, responsable adjointe du CDDH et mère de jumeaux de trois ans, a été arrêtée tard dans la soirée du 10 juin à son domicile, à Téhéran. Elle n'a été autorisée à passer qu'un seul appel téléphonique à ses proches. **Abdolreza Tajik**, journaliste et membre du CDDH, a été arrêté le 12 juin, après avoir été convoqué dans les locaux du ministère du Renseignement à Téhéran. Il est détenu au secret depuis lors. C'est sa troisième arrestation depuis l'élection présidentielle contestée de juin 2009 (voir l'AU 171/09 et ses mises à jour).

Le 11 juin, la veille du premier anniversaire de l'élection, une chaîne de télévision appartenant à l'État a diffusé une interview de Jawad Tavassolian, l'époux de la fondatrice du CDDH, Shirin Ebadi. Au cours de cet entretien, enregistré en juillet 2009 alors qu'il était incarcéré, Jawad Tavassolian a critiqué sa femme. Shirin Ebadi a affirmé que son mari lui avait indiqué qu'on l'avait maltraité en détention afin de le contraindre à faire ces déclarations. La diffusion de l'interview a été, semble-t-il, programmée de manière à coïncider avec l'anniversaire de l'élection et la session finale d'un examen mené par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies au sujet de la situation des droits humains en Iran, qui s'est tenue le 10 juin. Narges Mohammadi et Abdolreza Tajik ont peut-être été arrêtés afin qu'ils ne puissent pas réagir publiquement à cet entretien.

Bien que les locaux du CDDH aient été fermés de force en décembre 2008, ses membres ont continué leurs activités de défense des droits humains. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés depuis l'élection controversée.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez la libération immédiate et inconditionnelle de Narges Mohammadi et d'Abdolreza Tajik car il s'agit de prisonniers d'opinion ;
- exhortez les autorités iraniennes à veiller à ce que ces personnes soient protégées de la torture et des autres formes de mauvais traitement pendant leur détention, et à ce qu'elles puissent immédiatement entrer en contact avec les membres de leur famille et consulter un avocat de leur choix ;
- appelez-les à autoriser la réouverture du CDDH et à mettre fin aux arrestations, au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation dont sont victimes les membres de cette organisation.

### VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 30 JUILLET 2010 À :

#### Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani  
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)  
Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri  
Tehran 1316814737  
République islamique d'Iran

Courriel : *via le site Internet :*

<http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.aspx>

(1<sup>er</sup> champ comportant une étoile : prénom ;

2<sup>e</sup> champ : nom de famille ; 3<sup>e</sup> champ :

adresse électronique)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

#### Responsable des autorités judiciaires

provinciales à Téhéran  
Ali Reza Avaei  
Karimkhan Zand Avenue  
Sana'i Avenue, Corner of Alley 17, No. 152  
Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : [avaei@Dadgostary-tehran.ir](mailto:avaei@Dadgostary-tehran.ir)

Formule d'appel : *Dear Mr Avaei, / Monsieur,*

#### Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains

Mohammad Javad Larijani  
Howzeh Riassat-e Ghoveh Ghazaiyeh  
Pasteur St, Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri

Tehran 1316814737  
République islamique d'Iran

Fax : +98 21 3390 4986

Courriel : [bia.judi@yahoo.com](mailto:bia.judi@yahoo.com) (objet : « FAO Mohammad Javad Larijani »)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DEUX DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS DÉTENUS EN IRAN

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien que les locaux du CDDH aient été fermés de force en décembre 2008, ses membres ont continué à mener leurs activités en faveur des droits humains. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés depuis l'élection de 2009. La fondatrice de l'organisation, la lauréate du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi, vit actuellement à l'étranger car elle craint que sa sécurité ne soit menacée si elle retourne en Iran. Elle a reçu de nombreuses menaces de mort et son compte bancaire domicilié en Iran, sur lequel a été placée la somme d'argent associée à son prix Nobel, a été gelé en violation du droit iranien.

Narges Mohammadi n'a pas été autorisée à quitter le pays en mai 2010 pour se rendre à une conférence au Guatemala. Elle a été convoquée à plusieurs reprises afin d'être entendue par un tribunal et on lui a ordonné de cesser son travail au sein du CDDH et de ne pas contacter Shirin Ebadi. Abdolreza Tajik n'a pas non plus été autorisé à quitter le pays en février 2009, alors qu'il prévoyait d'assister à un séminaire en Espagne. Il a été arrêté le 14 juin 2009 et libéré sous caution 45 jours plus tard. Il a été de nouveau arrêté en décembre, à la suite des manifestations antigouvernementales qui ont eu lieu lors de la fête de l'Achoura, et a passé plus de 60 jours en détention.

Le jour où Narges Mohammadi a été arrêtée, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté un rapport contenant des recommandations acceptées par l'Iran, notamment une visant à « valoriser la liberté d'expression et de réunion, et préserver tous les groupes, les journalistes et tout particulièrement les défenseurs des droits de l'homme ».

Les autorités iraniennes n'ont pas autorisé la tenue de manifestations le jour anniversaire de l'élection présidentielle, et les arrestations de militants politiques, de défenseurs des droits humains, d'étudiants, de syndicalistes et d'autres personnes se sont multipliées dans les jours et les semaines qui ont précédé la date anniversaire du scrutin. Certaines personnes ont bravé la présence massive de forces de sécurité et ont manifesté dans les rues de Téhéran. Selon le chef de la police à Téhéran, au moins 91 personnes ont été arrêtées en lien avec ces manifestations.

Le mouvement de protestation contre l'issue de l'élection de 2009 a été violemment réprimé et de très nombreuses personnes ont été tuées. Des milliers d'autres ont été arrêtées, parmi lesquelles certaines ont été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements, souvent pour obtenir des « aveux ». Des centaines de protestataires ont été jugés de manière inique dans le cadre de « procès pour l'exemple » ; un grand nombre de ceux qui ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement à l'issue de ces procès sont des prisonniers d'opinion. Certains des accusés ont été condamnés à mort, et deux ont été exécutés.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter les documents intitulés *From Protest to Prison: Iran One Year after the Election* (MDE 13/062/2010, juin 2010, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE13/062/2010/en>) et *Iran. Une élection contestée, une répression accrue* (MDE 13/123/2009, décembre 2009, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/123/2009/fr>).

AU 133/10, MDE 13/065/2010, 18 juin 2010

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

